

**Écrire  
l'histoire**

## Écrire l'histoire

Histoire, Littérature, Esthétique

3 | 2009

Le détail (1)

---

# Le détail qui tue (Le Pen et les médias)

Philippe Forget

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/elh/952>

DOI : 10.4000/elh.952

ISSN : 2492-7457

### Éditeur

CNRS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2009

Pagination : 81-87

ISBN : 978-2-35698-008-3

ISSN : 1967-7499

### Référence électronique

Philippe Forget, « Le détail qui tue (Le Pen et les médias) », *Écrire l'histoire* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 01 juin 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/elh/952> ; DOI : 10.4000/elh.952

---

Tous droits réservés

# Le détail qui tue (Le Pen et les médias)

**L**E 4 AVRIL 2008, la rédaction de la revue *Bretons* rencontre Jean-Marie Le Pen sur le thème « *Jean-Marie Le Pen et la Bretagne* » – on sait que Le Pen insiste facilement sur son enracinement dans la terre bretonne. L'entretien est publié le 25 avril dans le n° 32 de la revue. Or, il se trouve que durant l'entretien, le leader du Front national est revenu de lui-même sur le thème des chambres à gaz et ses déclarations de 1987, dont est partie ce que l'on a appelé « l'affaire du détail ». La revue a publié ces propos, bien que Le Pen ait exigé qu'ils ne le soient pas. On apprend qu'il a de nouveau affirmé que les « chambres à gaz sont un détail de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale » et tenu des propos qui « relativisent » (c'est l'expression employée plus tard par sa fille Marine) l'importance du nombre de personnes mortes dans les camps d'extermination. Il déclare en effet : « Je ne me sens pas obligé d'adhérer à *cette vision-là*. Je constate qu'à Auschwitz il y avait l'usine IG Farben, qu'il y avait 80 000 ouvriers qui y travaillaient. À ma connaissance ceux-là n'ont pas été gazés en tout cas. Ni brûlés » (je souligne, Ph.F.).

Il faut remarquer qu'au milieu du tollé créé par ces nouvelles déclarations, Richard Prasquier, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), considère précisément la phrase contenant le terme de « vision » comme « négationniste ». Selon lui, elle est « encore plus grave que celle sur le détail » dans la mesure où Jean-Marie Le Pen « ne se sent pas tenu de croire à l'extermination programmée » dès lors qu'elle est considérée comme une « vision ». « Ce n'est pas une vision, c'est l'Histoire. »

On serait prêt à donner raison à Richard Prasquier si sa lecture du « détail » de 1987 ne relevait pas – c'est la thèse du présent article – d'une erreur d'interprétation généralisée qu'il reprend à son compte comme allant de soi. On peut en effet montrer que les propos tenus en 1987 contiennent déjà des relents négationnistes, et on ne peut donc que se demander – ce sera notre interrogation – pour quoi cela a été occulté jusqu'aujourd'hui, y compris par le jugement de la cour d'appel de Versailles du 18 mars 1991, qui retient à l'encontre de Jean-Marie

Le Pen les délits de « banalisation de crimes contre l'humanité » et de « consentement à l'horrible » pour aggraver les peines prononcées lors du premier procès, mais non celui de « négationnisme ». Il apparaîtra que les médias sont en l'occurrence bien plus en cause que le jugement de la cour d'appel, qui, lui, peut s'expliquer par des considérations qui relèvent du fonctionnement du Droit (voir note 1), raisons auxquelles les médias ne sont pas tenus.

### **Le détail tel qu'en lui-même**

Il est donc indispensable de revenir en détail sur les propos exactement tenus par Le Pen lors de l'émission *Le Grand Jury RTL-Le Monde* du 15 septembre 1987.

Le Pen : « Je suis un passionné aussi par l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, je me pose un certain nombre de questions, et je ne me dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé, heu, je n'ai pas pu moi-même en voir, je n'ai pas étudié spécialement la question, mais je crois que c'est un point de détail de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. »

Ces propos provoquent une double réaction et une petite cacophonie ; un des journalistes dit : « Vous mettez en doute... », ce qui, d'après ce que Le Pen vient de dire, ne semble pas exact, puisque Le Pen, plutôt que mettre en doute, minimise. Un autre journaliste, apparemment plus attentif au propos, bondit sur le terme de « détail » : « Six millions de Juifs, vous appelez ça un détail ? » En réalité, et malgré les apparences, ce journaliste est

moins attentif au propos de Le Pen que celui qui évoque directement une mise en doute – sans pouvoir la prouver. Et de fait, Le Pen aura beau jeu d'affirmer ensuite que son propos ne visait pas les « six millions de Juifs », mais bien la *manière* dont ils auraient été supprimés. Sur le moment, quelque peu décontenancé – cela va manifestement inhiber ses mécanismes de censure –, il bredouille quelques mots en ce sens pour se laisser le temps de remettre sa réponse en perspective : « ... non, c'est la question qui a été posée, savoir comment ces gens ont été tués ou non, n'est-ce pas ? »

Le journaliste reste sur son idée : « Ce n'est pas un point de détail, tout de même ? » Le Pen tout autant : « Si, c'est un point de détail, je veux dire, la guerre, oui... », avant de changer de stratégie : « Enfin, écoutez, voulez-vous me dire, voulez-vous me dire que c'est une vérité révélée à laquelle tout le monde doit croire ? Une obligation morale ? Je dis qu'il y a des historiens sérieux qui débattent de ces questions... » On trouve déjà ici les propos prononcés dans le cadre de l'interview citée dans la revue *Bretons* – le terme « vision » en moins, certes, mais néanmoins bel et bien implicitement contenu dans les propos de Le Pen à travers l'anti-argument de la « vérité révélée ».

Un journaliste insiste alors sur *la* question : « Monsieur Le Pen, considérez-vous personnellement qu'il y a eu un génocide juif ? »

Le Pen : « Il y a eu beaucoup de morts, des centaines de milliers, peut-être des millions, des morts juifs et aussi des gens qui n'étaient pas juifs. »

On le voit: refus de ou incapacité manifeste à prononcer le mot de génocide, et donc aussi considérer ce phénomène pour lui-même, c'est-à-dire sans le « banaliser » en l'accompagnant d'autres morts, d'autres gens, d'autres faits horribles certes, mais qui, maintenus dans une sphère de très grande généralité, ne servent ici qu'à dissoudre la spécificité d'un génocide juif, c'est-à-dire de personnes humaines tuées *parce qu'elles* étaient juives, tout en laissant clairement entendre que sur les millions de morts reconnus du bout des lèvres, beaucoup n'étaient pas juifs. La comparaison faite dans l'entretien de *Bretons* avec les ouvriers travaillant chez IG Farben relève de la même stratégie, mais elle est effectivement encore plus caricaturale que dans les propos qui ont déclenché « l'affaire du détail ».

### **Le détail dans le détail**

Reprenons: Le Pen semble reconnaître l'existence des chambres à gaz, même si c'est pour le moins timidement et du bout des lèvres: il se « pose un certain nombre de questions », et ne dit « pas qu'elles n'ont pas existé » – ce qui signifie qu'il *ne dit pas non plus* qu'elles ont existé, ce qui rend la question inachevée du premier journaliste intervenant (« vous mettez en doute... ») recevable, à condition de prendre en compte le non-dit, ce qui n'est pas dans la logique médiatique. Ensuite, pour justifier qu'il ne peut s'engager dans une réponse clairement affirmative, Le Pen évoque qu'il n'a « pas pu [lui]-même en voir ». Ici, un parallélisme frappant apparaît, régulièrement occulté mais qui

mérite tout de même un petit détour: lorsqu'il s'agit des tortures en Algérie, Le Pen dit aussi ne pas en avoir vu (contre des témoignages affirmant qu'il y aurait lui-même pris part, mais ce n'est pas ici notre propos), *ce qui ne l'empêche pourtant pas de les reconnaître et de les défendre*. Point de cela ici: il n'en a pas vu, il n'a « pas spécialement étudié la question » – quoiqu'il se soit dit juste avant « passionné par l'histoire de la Seconde Guerre mondiale » –, ce qui témoigne d'une passion pour le moins sélective (les chants allemands dont il organisera la vente le « passionnent » assurément plus que l'existence des chambres à gaz, ce qui n'est pas vraiment pour nous surprendre). Concernant les chambres à gaz, Le Pen se mue en saint Thomas, mais à propos des tortures, la « vérité révélée » qu'il récuse fortement à propos des chambres à gaz lui suffirait donc, si besoin était... Question de *feeling* sans doute.

Quand, attaqué de toutes parts, il revient à la question qui lui a été posée, Le Pen, dans un premier temps, marque un point: on peut admettre en effet qu'il était bien question de « savoir *comment* ces gens ont été tués »: je ne nie pas l'existence des chambres à gaz, simplement, je n'en ai pas vu, *etc.*, donc, peut-on poursuivre, peut-être ont-ils été tués dans des chambres à gaz, mais peut-être pas, peut-être ont-ils été tués autrement: la manière elle-même serait un « point de détail de l'histoire ». Peu importe la manière, peut-on encore poursuivre, devant l'horreur du fait. Attitude que beaucoup de gens sans doute pourraient accepter, et qui, en tout cas, ne mérite pas l'opprobre dont Le Pen peut se dire victime, re-

tournant aisément le « procès » qu'on lui intente en *faux procès*, ce qui lui permet, d'accusé qu'il est, de se transformer en victime – un de ses procédés favoris : là encore, on lui aura bien complaisamment servi la soupe, comme on dit. Voilà pourquoi, depuis plus de vingt ans, Le Pen joue avec l'accusation.

Sauf que – les propos réellement tenus par Le Pen ne sont tout simplement pas ceux qui lui permettent de développer cette stratégie de défense. Personne, à ma connaissance, n'a mis le doigt sur un « détail » de son propos, détail à mes yeux plus énorme encore que celui pour lequel on lui fait un procès dont il se tire toujours à son avantage (dans *sa* logique s'entend, j'y reviens sur un exemple médiatique précis) : quand il reprend la question qui lui a été posée, Le Pen dit mot pour mot que la question à laquelle il a répondu en évoquant le « point de détail » était de savoir « comment ces gens ont été tués *ou non*, n'est-ce pas ? » (je souligne encore).

Faisons-nous d'abord, mais en apparence seulement, l'avocat du diable, ou de celui qui se voit si complaisamment diabolisé : en disant « comment ces gens ont été tués ou non », Le Pen pourrait arguer du fait que son « ou non » renvoie au sujet précédent, à savoir la question qui a été posée. On pourrait donc comprendre le propos ainsi : la question est bien de savoir comment ces gens ont été tués, ou non ? – c'est-à-dire : ou est-ce que je me trompe ? N'est-ce pas là la question qui est posée ?

Malheureusement pour lui, et pour son propos si c'est réellement ce qu'il a voulu dire, Le Pen ponctue littéralement ce dernier d'un « n'est-ce

pas ? » qui tue d'avance cette interprétation, puisqu'il remet incontestablement en rapport la question du « comment » et du « ou non », créant un hiatus qui laisse béant ce que « pense » l'inconséquent de Le Pen.

« Tués *ou non* » ! La question du *comment*, qui effectivement pouvait appeler la réponse que Le Pen a donnée, sans susciter un émoi particulier, est de la sorte aussitôt suivie d'une négation du *fait* qu'ils ont été tués : « *comment* ils ont été tués *ou non* ». Les deux perspectives sont rigoureusement incompatibles, mais Le Pen les évoque dans une assourdissante continuité, exactement comme s'il avait dit que la question était de savoir *si* ces gens « ont été tués ou non, n'est-ce pas ? » Au moment où il pense s'être sorti de la situation délicate dans laquelle il s'est mise, intervient, sans qu'il s'en aperçoive (ni, hélas, ses contradicteurs, et pas plus aujourd'hui qu'à l'époque des faits), le véritable objet du scandale. En d'autres termes : répondant à la question du *comment*, autrement dit de la *manière*, Le Pen réécrit la question pour y réintroduire, de lui-même, la question du *quoi* : sont-ils morts *ou non* ? L'important, ce n'est effectivement pas de savoir *comment* ils ont été tués, chambres à gaz ou non, c'est bel et bien de laisser la possibilité de croire qu'ils peuvent ne pas l'avoir été. Lapsus corroboré par l'incapacité déjà signalée de Le Pen à prononcer ces simples mots : « génocide juif », comme si la chose n'existait pas vraiment tant qu'il ne l'a pas reconnue en prononçant lui-même le mot. Autre élément à charge, peu ou pas évoqué : la référence aux « historiens

qui débattent de ces questions ». Contrairement à ce qu'affirme Le Pen, aucun historien sérieux ne « débat » aujourd'hui de *l'existence* des chambres à gaz. Ceux qui le font sont des négationnistes qui se déguisent en « révisionnistes ». Force est de constater que Le Pen leur accorde quelque crédit, puisqu'il les charge en quelque sorte de trancher la question pour lui, qui ne l'a « pas spécialement étudiée ». Force est de constater, en entendant son lapsus *inouï*, que si Le Pen, pour des raisons évidentes de respectabilité électorale, admet timidement, en la banalisant aussitôt, la possibilité de « beaucoup de morts juifs », son être intime – je n'ose pas dire son cœur –, en tout cas ce qu'il ne maîtrise pas en lui, penche indubitablement pour la négation (ni pure, ni simple). Que ce propos soit formulé sous la forme du refoulement et donc mette massivement en jeu l'inconscient du sujet ne devrait pas être la question – en tout cas pour les médias<sup>1</sup> – dès lors que la logique négationniste a pris corps dans un énoncé public. Voilà ce dont des journalistes sérieux auraient dû avoir quelques raisons de « débattre ».

### **Vérité bien révélée commence par soi-même**

À la vérité, tout était déjà contenu dans ce « Enfin, écoutez, voulez-vous me dire que c'est une vérité

révélée à laquelle tout le monde doit croire?... » cité plus haut. Car ici déjà, la confusion est patente entre le *comment* et le *quoi*: une foi (sans laquelle il n'y a pas de « vérité révélée ») ne peut en effet avoir pour objet un *comment*, mais seulement un *quoi*. Le *comment* vient après, par exemple dans les rites qui distinguent les religions les unes des autres. Par ce propos défensif qu'il pense décisif, Le Pen se replace donc sans le vouloir dans le *quoi*, qui est en vérité l'unique objet de son assentiment. Monumental dérapage, car l'argument, considéré maintenant pour lui-même, est pour le moins étrange: en effet, s'il y a des gens à qui il ne viendrait pas à l'esprit de déclarer le génocide juif « vérité révélée », ce sont bien ceux qui refusent la moindre mise en cause de cette réalité historique, une « vérité révélée » excluant par définition toute dimension historique et toute vérification par la preuve documentée. Force est donc de constater que si Le Pen a recours à cet argument qu'il place dans la bouche de ceux qui précisément le récuseront à coup sûr – nous par exemple –, *c'est parce qu'il correspond encore à sa propre vision des choses*, dont il est incapable de se départir, fût-ce pour des raisons stratégiques: ce que vous appelez « le génocide juif »? Une vérité surtout *non historique*, à laquelle on est donc libre de croire ou non. Tout Le Pen dans ce raisonnement, et personne pour le contredire – surtout pas les médias et, comme nous allons

1. Et c'est là qu'intervient la différence entre la Justice et les médias: dans le droit français, on ne peut condamner quelqu'un pour des propos qui relèvent ouvertement de son inconscient, puisque tout notre droit est fondé sur le libre arbitre (question énorme, que j'évoque ici sans la développer, des présupposés théologiques massifs de notre Droit – ce qui est encore une autre question que celle de savoir s'il faut ou non y introduire une perspective psychanalyste, même s'il existe à l'évidence un rapport).

le voir maintenant, surtout pas ceux qui se risquent à l'attaquer de front.

### **Comment Serge Moati transforme un mauvais match nul en victoire de Le Pen**

Le 13 juin 2003, France 2 diffuse le film de Serge Moati intitulé *Le Pen*. Si l'on veut une preuve que ce film, destiné à dire enfin sans complaisance la vérité sur le personnage, n'a rien changé à la perception de Le Pen et de la lecture du trop fameux détail, il suffit de se souvenir que moins de trois semaines plus tard – le 2 juillet très exactement – Arno Klarsfeld réaffirme sur LCI que Le Pen a qualifié « l'Holocauste » de « point de détail » : or, nous savons maintenant que Le Pen peut difficilement amalgamer « holocauste » et « détail » dans son discours, puisqu'il refuse systématiquement de prononcer le terme d'holocauste. Le propos d'Arno Klarsfeld n'est que la énième mouture de la même rengaine médiatique qui permet à Le Pen de surfer avec délices sur son image de victime d'esprits trop prévenus contre lui pour dire la vérité.

Essayons donc de comprendre rapidement ce qui s'est passé dans le film de Serge Moati, qui présente pourtant quelques aspects positifs : d'abord, parce qu'il nous remet sous les yeux et dans l'oreille la scène exacte de septembre 1987 – mais sans en tirer le moindre parti argumenté –, et aussi parce qu'il évoque le parallélisme avec la torture en Algérie – mais là encore sans mettre Le Pen le moins du monde en difficulté, alors que l'occasion était trop belle, comme cela a été montré plus haut.

L'explication du raté monumental de ce film me semble être celle-ci : Moati a poussé la naïveté ou la maladresse jusqu'à *accepter ouvertement de situer sa réaction dans le champ exclusivement moral délimité par Le Pen lui-même*, à savoir son « Qu'est-ce qu'il y a dans cette formule d'outrageant pour qui que ce soit ? » Moati, obnubilé comme le journaliste de 1987 par le terme de « détail » – mais sans les excuses que celui-ci pouvait avoir à chaud –, s'offusque d'un « fâcheux détail », d'un « sale détail », mot qu'il qualifie de « glaçant et stupéfiant » – condamnation purement moralo-émotive dont Le Pen ne peut que se réjouir. « Le Pen feint de ne même pas comprendre le procès qu'on lui fait », constate Moati avec un étonnement lui-même trop étonnant : comment s'étonner en effet d'une telle attitude, quand le « procès » est si mal instruit qu'il se déroule sur le terrain de l'adversaire sans réellement écouter ce qu'il dit et qui précisément pourrait le confondre ? Ce faisant, Moati ne peut que se condamner à opposer une stratégie à une autre – mais qui, et ce n'est pas un détail, n'en est précisément pas tout à fait une autre, puisque située dans la perspective même qui donne à l'avance la victoire à Le Pen. Moati s'exprime ainsi, mot pour mot : « Image contre image, procédé contre procédé, *mon* devoir de mémoire contre *sa* banalisation », le tout sur fond d'images de charnier dans les camps de concentration. Le choc des images contre le poids des mots, nous sommes bien dans une sorte de match médiatique, alors qu'on attendait une analyse propre à démonter le procédé lepéniste. Au lieu de cela, match nul, et la bonne conscience satisfaite

des deux côtés. *À chacun sa vérité*: c'est exactement ce que vise en l'occurrence le discours de Le Pen, qui n'est pas assez stupide pour imaginer pouvoir convaincre l'opinion de sa « vérité »; mais dès lors qu'il peut accréditer ne serait-ce que l'esquisse que sa position en vaut bien une autre, il est évident qu'il est gagnant sur toute la ligne.

N'ayant pas plus que les autres entendu le hiatus du « comment... ou non, n'est-ce pas », Moati n'est pas effleuré par le relent négationniste du propos, mais, plus grave encore, il en rajoute lui-même dans la « banalisation » qu'il dénonce à juste titre lorsqu'il évoque le « révisionnisme » de Le Pen. Car « révisionnisme » signifie, dans son sens historique, *l'infléchissement* de la doctrine marxiste vers une idéologie « social-réformiste », qui deviendra « social-démocrate ». Le révisionniste ne nie rien, il cherche à faire évoluer un phénomène dans un sens qui lui paraît meilleur pour les citoyens. Parler de révisionnisme à propos de ceux qui posent la question de l'existence des chambres à gaz – ce qui suppose bien qu'elles peuvent ne pas avoir existé, même si on ne l'affirme pas – ou, plus généralement encore, celle de la réalité du génocide comme génocide, c'est déjà parler leur propre langue (à faire passer aux rédacteurs du *Petit Robert*). Lorsque l'on nie ou même simplement met en doute des faits historiquement établis, on ne pratique pas le révisionnisme, mais le négationnisme. Là encore, Moati a non seulement raté le coche, mais bien involontairement servi la soupe à Le Pen, on sait maintenant pourquoi et comment.

### **Avantages de la surdité : mise en pratique**

En se focalisant comme ils l'ont fait sur le pré-tendu « détail », les médias – dont Moati représente ici une métonymie d'autant plus révélatrice et malheureuse qu'il se faisait fort, lui, d'attaquer Le Pen de front – ont oublié un détail: c'est qu'un détail ne fait sens que dans son rapport à l'ensemble sur lequel il est prélevé. Un oubli aussi unanime ne peut relever d'une simple négligence collective. C'est une injonction d'efficacité inconsciente ou refoulée (les journalistes aussi ont leur inconscient, qui se trouve parfois en recouvrir ou recouper d'autres): la vérité, qui prend ici la forme d'une fable convenue, c'est que les médias ont besoin d'un Le Pen qui ne soit jamais à terre, et que Le Pen a compris (tout comme l'avait fait le défunt Jörg Haider) qu'il valait mieux que les médias parlent de lui en mal plutôt que pas du tout.

Je trouve une confirmation inouïe de cette analyse concernant la responsabilité des médias dans le *Journal télévisé* de France 2 du 13 janvier 2005, qui fait place aux nouvelles assertions de Le Pen concernant cette fois l'Occupation allemande et Oradour-sur-Glane. Comme un rituel obligé, la rédaction rediffuse le passage de 1987 sur le détail, mais cette fois avec la suite *et donc le propos décisif dont j'ai ici montré la portée...* à ceci près que ledit propos décisif est proprement *couvert et rendu inaudible par le commentaire bavard du journaliste*.

Plus qu'un symbole, cette mise en scène trahit l'aveu involontaire et aussi ostensible qu'imparable d'une pratique de la surdité qui est d'abord une surdité bien pratique.